

# REGLEMENT

1. L'inscription aux courses implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.
2. Épreuves pédestres sur routes et chemins.
3. Tous les coureurs (enfants compris) doivent obligatoirement présenter une licence en cours de validité ou un certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied y compris en compétition datant de moins d'un an au jour de la course. Il ne sera pas délivré de certificat médical sur place; l'organisateur décline toute responsabilité pour les personnes ayant présenté une fausse déclaration.
4. Sécurité : épreuves encadrées par les organisateurs et les services officiels de sécurité. L'assistance médicale est assurée par un médecin, les pompiers de Pélissanne et les services de secours. Le médecin de l'épreuve peut mettre hors de course tout participant dont la santé lui semble compromise. L'organisateur est couvert par une assurance de responsabilité civile, il décline toute responsabilité en cas d'accidents physiologiques présents et futurs. Il incombe aux non licenciés de prendre leur propre assurance. Il est expressément indiqué que les participants participent à la manifestation sous leur propre et exclusive responsabilité.
5. Inscriptions: par téléphone (08 92 68 33 13), en ligne ([www.kms.fr](http://www.kms.fr)) jusqu'au vendredi 13/09 à 20h00 ou bien sur place (samedi 14/09 de 15h00 à 18h30 et le matin de la course). L'inscription des mineurs ne sera acceptée qu'accompagnée de l'autorisation parentale. Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.
6. La remise des dossards se fera soit le samedi 14 septembre de 15h00 à 18h30 soit le jour de la course à partir de 7h30 à la salle Malacrida jusqu'à 30 minutes avant le départ de la course.
7. Montant : 11,99 € en ligne et 14 € sur place, gratuit pour les enfants. Engagement ferme et pas de remboursement
8. Récompenses : Tee-shirt pour tous, produits locaux pour les podiums, coupes pour les enfants, cadets et juniors, challenge du nombre, tombola gratuite.
9. Départ et Arrivée : Avenue St Roch le Dimanche 15 Septembre 2019.
  - 9h00: - 18,3 Km : juniors, espoirs, seniors, masters.
  - 2 Km : poussins, garçons et filles nés en 2008 ou 2009
  - 9h30: - 10 Km course, cadets, juniors, espoirs, seniors, masters
  - 9h36: - 3 Km benjamins, minimes, garçons et filles nés entre 2004 à 2007
  - 10 Km randonnée: cadets, juniors, espoirs, seniors, mastersTemps limite du 18,3 km : 2h30mn - Randonnée 10 km : 2h15mn.
10. Le classement des quatre courses est établi sur la base des catégories actualisées au 01/11/2018.
11. Ravitaillements: 1 ravitaillement sur le 10 km - 4 ravitaillements sur le 18,3 km - 1 ravitaillement au départ et un autre à l'arrivée.
12. Les coureurs doivent s'engager à respecter l'environnement naturel de la course et s'engagent à ne rien jeter sur le parcours.
13. Les concurrents n'emprunteront jamais plus de la moitié de la chaussée et respecteront scrupuleusement le code de la route. SIGNALISATION : fléchage plastifié sur piquet en bois, ruban de chantier et personnels aux intersections.

14. La participation aux courses, implique pour chaque concurrent, l'autorisation par Les Foulées Pélissannaises à utiliser son image dans le cadre des courses, en vue de toute exploitation.

15. Accompagnateurs : Aucun accompagnateur ne sera autorisé à suivre les coureurs, l'organisateur décline toute responsabilité envers les éventuels accompagnateurs, ceux-ci étant responsables des accidents qu'ils pourraient provoquer ou dont ils seraient victimes.

16. En cas de condition météorologique défavorable (zone rouge), ou demande des autorités compétentes, un parcours de substitution (distance sensiblement égale) sera proposé sur route. Annulation en cas de force majeure. L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes, entraînera de facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

17. Loi Informatique et Libertés : Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 11 janvier 1978 modifiée dite « Informatique et Libertés », les résultats seront publiés sur le site Internet de l'épreuve et sur celui de la Fédération Française d'Athlétisme. Si des participants souhaitent s'opposer à la publication de leur résultat, ils doivent expressément en informer l'organisateur et le cas échéant la FFA à l'adresse électronique suivante : [cil@athle.fr](mailto:cil@athle.fr)